



## Descente d'eaux pluviales commune

Par **mamiediesel**, le **31/08/2011** à **18:12**

Bonjour,

Je suis propriétaire depuis 1 an d'une maison mitoyenne, la descente de toit est commune. L'an passé, j'avais demandé à mes voisins si je pouvais installer un récupérateur à eau de pluie sur cette gouttière. Lui n'y voyait pas d'inconvénient mais, lorsque j'ai acheté mon récupérateur à eau, sa femme m'a dit non, c'est nous qui allons en installer un. Je n'ai pas fait d'histoire et ils ont donc installé leur récupérateur il y a 4 mois.

J'entretenais de bon rapport de voisinage jusqu'à ce que je fasse réaliser des travaux d'isolation de façade et zinguerie qui se sont achevés **le 22 août 2011**.

**Deux entreprises sont intervenues** : 1 pour la façade qui a déplacé la descente de toit sur laquelle mes voisins récupéraient l'eau et 1 autre pour la zinguerie qui a refixé la descente mais pas à son emplacement mitoyen, mais sur la façade de mes voisins. Je n'y étais pour rien, puisque je n'avais rien vu et rien demandé. Mais les ouvriers croyaient bien faire en fixant sur le mur de celui qui récupérait l'eau.

Il est sûr que ma façade refaite à neuve avec 1 isolation de 15 cm d'épaisseur et la zinguerie étincelante ont ternis nos rapport, leur façade étant très défraîchie.

Ma voisine est rentrée dans une crise d'hystérie voulant que je remette la gouttière à son emplacement d'origine, ce que je comprends et accepte, mis à part qu'elle n'est pas patiente et jalouse du rendu de ma maison (qu'elle appelle le château) alors que ce sont des maisons de cité mitoyennes et absolument identiques.

J'ai contacté l'entreprise le jour suivant (**le 23 août**) qui avait fixé la gouttière afin qu'elle repositionne l'objet du délit à l'original (alors que les jonctions de PVC ont été remplacées par du zing). Mais ils m'ont répondu que c'était à la 1ère entreprise de remettre en l'état ce qu'ils avaient démonté.

J'ai donc appelé l'entreprise **d'isolation le 24 août**, mais le patron est en congés jusqu'au 6 septembre.

Mme X, pour ne pas la nommer, ne veut rien savoir et veut m'attaquer, elle veut également que je positionne la gouttière sur ma façade et non juste en limite de l'isolation. Je lui ai dit que si la chanlatte était positionnée sur mon mur, je n'étais plus d'accord pour qu'ils récupèrent l'eau de pluie.

- Suis-je en droit de le leur interdire ?